

**MISE EN ŒUVRE, PAR L'INDUSTRIE,
DU DISPOSITIF DE PROTECTION DES DONNEES DE L'OHI (S-63)**

Référence : Lettre circulaire No. 57/2004 de l'OHI, du 1er octobre 2004.

Monsieur le Directeur,

La lettre circulaire No. 57/2004 faisait état des travaux actuellement effectués par un groupe de fournisseurs et de fabricants (OEM) de données ENC en vue de l'élaboration d'une spécification supplémentaire de l'industrie (appelée "S63x" par celle-ci) devant apporter une souplesse supplémentaire en vue d'améliorer les services ENC protégés par la S-63 et de rendre la distribution et la gestion des ENC plus conviviales.

Ainsi qu'il était annoncé dans la même LC, le GT sur la "S63x" s'est réuni au BHI, les 26 et 27 octobre 2004. La réunion a concentré son attention sur l'examen de la "S63x" afin de compléter la Version 1.0 de la norme de l'industrie dont la parution est prévue pour 2005. Il convient de rappeler et de souligner que la "S63x" est une initiative purement industrielle et que toute norme résultant de l'industrie ne devrait par conséquent pas être considérée comme relevant de la responsabilité de l'OHI.

Avant le déroulement de la réunion, le BHI avait indiqué au président de ce groupe (M. G. Büttgenbach, de SevenCs, Allemagne) qu'il était préoccupé par le fait que certaines sections de son site web (www.s63x.org) puissent comporter certaines ambiguïtés pour les lecteurs, sous l'angle de l'implication de l'OHI, et avait demandé que ces ambiguïtés soient supprimées. Ceci a de nouveau été répété lors de la réunion, notamment à propos de :

- L'appellation "S63x" et sa possible association trompeuse avec le Dispositif de protection des données de l'OHI (S-63);
- L'utilisation erronée de l'expression « ENC non officielles » pour désigner certaines données commerciales sur les cartes vectorielles ; et
- L'inclusion de références à la responsabilité de l'OHI.

Des corrections et clarifications ont donc, par la suite, été apportées au site web de la "S63x", à l'exception de l'appellation en elle-même. Le président a précisé qu'il reportait cette modification afin de laisser davantage de temps pour une consultation plus approfondie avec les membres de l'industrie. On espère que celle-ci interviendra prochainement.

L'OHI continuera de surveiller ces questions via le Groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG) du CHRIS. Des détails supplémentaires sur la Version 1.0 de la "S63x" peuvent être obtenus sur le site web susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur